

Écrit par Vanessa Arnal-Laugier le 17 septembre 2025

CoVe : tout savoir sur la gestion des déchets en cette rentrée



Horaires des déchetteries, collecte des biodéchets, ou encore broyage à domicile... À la rentrée, la [communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin](#) (CoVe) a mis en place quelques modifications concernant la gestion des déchets.

Depuis ce lundi 15 septembre, les différentes déchetteries intercommunales ont repris leurs horaires standards, qui devraient rester inchangés jusqu'au 14 juin 2026. Ainsi, celles d'Aubignan, Carpentras et Caromb sont ouvertes du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h. La déchetterie de Malaucène est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h30, et le mercredi et samedi de 13h30 à 17h. Enfin, celle de Venasque est ouverte le mardi, vendredi et samedi de 8h à 12h30.

Cependant, il faut noter que la déchetterie de Caromb est totalement fermée jusqu'au samedi 27

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 17 septembre 2025

septembre (inclus) pour cause de travaux visant à moderniser le site et à fluidifier l'accès à la déchetterie. La chaussée sera refaite, les caisses de dépôt déplacées, et une nouvelle voie d'accès, accompagnée d'une nouvelle signalétique, sera créée spécialement pour le dépôt de déchets verts.

Les biodéchets

En cette rentrée, la CoVe a lancé une collecte expérimentale des biodéchets. Ces derniers représentant un tiers de nos poubelles, huit bornes ont été installées sur la ceinture autour du cœur de ville. La première collecte des bornes a été faite ce lundi 15 septembre.

Les habitants peuvent donc y jeter les déchets alimentaires comme les épluchures, les coquilles d'œufs, les sachets de thé et de tisane, les aliments périmés ou non consommés, les restes de repas, etc.



Carte des bornes de biodéchets. ©CoVe



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 17 septembre 2025

Le broyage à domicile

Au début du mois de septembre, l'Agglomération a remis en place le service de broyage à domicile. Les interventions se font sur rendez-vous (au 0 800 04 13 11) les mercredis et jeudis.

Pour 40€, les agents peuvent traiter 6m³ de déchets verts, dont des résidus de taille de haies ou d'arbustes, mais aussi des branches de 10cm de diamètre maximum.